

DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Chômage

Il faut que l'assurance sociale délivre l'ouvrier des incertitudes du lendemain

Sollicité par la chambre syndicale des ouvriers des Transports de faire un causerie sur le chômage, je commençai par indiquer des divers arguments résultant de diverses interventions qui ont eu lieu jusqu'à présent en vue de solutionner une crise qui est loin d'être nouvelle.

Disons qu'à cet effet, les syndicats ouvriers de Lille auront à donner sous peu leur avis sur une participation financière éventuelle à la formation d'un fonds de chômage.

Déjà, en 1883, J.-B. Godin, s'inspirant des bienfaits du coopératisme, développa au Parlement une thèse basée sur le principe de la Mutualité Nationale contre la misère du peuple. Bien social, il reprochait à ces mots : « En vue du bien universel de la vie ; par amour du Progrès humain ; pour faciliter au travail son rôle régénérateur des Sociétés, guisons-nous vers la coopération. » Il ajoutait : « La Société doit ses douleurs et ses misères à l'ignorance et au mépris des règles de la justice et surtout à l'esprit d'égoïsme dont les individus sont possédés. » J.-B. Godin exprimait les sentiments que ressentait la majorité après les événements d'alors et comme nous, il imputait à la guerre la cause des misères profondes et à la rapacité capitaliste la responsabilité des crises. Son appel était impératif : « Classes dirigeantes, levez-vous ! La France fait la guerre, les frais doivent en incomber à la richesse publique. Vous avez arrangé les choses de façon à en charger le travail. L'iniquité a même été telle, après la guerre de 1870, que les débiteurs du capital se sont enrichis des malheurs de la nation ; ils ont trouvé le moyen d'augmenter leurs richesses par des procédés usuraires. L'Etat leur a emprunté 80 fr. pour un titre de 100 fr. et l'intérêt de cet emprunt est prélevé sur la consommation. C'est l'ouvrier, c'est le travail qui paient ».

Ces quelques citations sont pour nous un enseignement. Elles justifient nos craintes à l'égard de ceux qui devraient nous aider à la formation d'un organisme destiné à tirer de la misère les chômeurs involontaires. En effet, cette question du chômage a fait l'objet de nombreuses interventions et ce n'est malheureusement que lorsqu'une crise est à son summum que nos dirigeants songent à y remédier et cela simplement pour décliner toute responsabilité.

A l'heure actuelle où la question du chômage devient angoissante, en nous incitant à constituer d'urgence des fonds départementaux ou communaux. Pendant la guerre, j'ai insisté pour qu'il y ait dans chaque département une caisse de chômage qui serait remplie par les fonds recueillis grâce à la solidarité nationale et à la participation du capital. Depuis l'armistice, j'ai exprimé à nouveau et à plusieurs reprises mon idée au Conseil général. Aujourd'hui, je la rappelle encore avec plus d'insistance ; d'autant plus que les réponses patronales sont déconcertantes. La chambre de commerce qui accepte ce projet en principe, ne le fait qu'avec cette restriction : « A condition toutefois que les ouvriers participent par une cotisation si minime soit-elle, nous inviterons nos adhérents à y souscrire ».

Lors de la demande d'intervention des Pouvoirs publics en faveur des chômeurs, M. Isaac, représentant du district de la soie, déclara : « Le remède au chômage, c'est l'épargne individuelle ; si un homme souffre du chômage, c'est en lui-même qu'il doit trouver le remède ». Les autres réponses se différencient en rien de celle de M. Isaac. Qu'il me soit donc permis, tout en restant dans l'ordre actuel des choses, c'est-à-dire partisan des interventions, d'apprécier à leur juste valeur les différentes déclarations faites à ce sujet.

L'intervention des patrons en tant que « patrons » de la finance, ne serait que toute naturelle, en ce sens qu'ils dirigent l'industrie dont ils retirent tous les bénéfices. A ce titre, ils doivent assurer à l'ouvrier la sécurité du lendemain. Cette tâche, bien plus, ce devoir, ils sont bien loin de s'en acquitter.

Est-ce que l'ouvrier peut trouver en « lui-même le remède » contre la misère qui l'accable, lorsqu'à une période de travail succède une période d'atourne en raison d'une production industrielle mal réglée ? Est-ce de sa faute si la mise en marche d'une nouvelle machine bouleverse ou supprime tout un métier ? Est-ce lui qui doit subir les effets d'une crise causée, par exemple, par le lancement d'une nouvelle mode condamnant certains corps de métier à l'inaction ? Non. Par conséquent, il est juste que la société le soutienne lorsqu'il ne peut plus trouver de travail.

Adversaire de l'organisation qui veut que l'ouvrier tende la main et implore la pitié, le suis partisan des moyens pouvant sauvegarder et son indépendance et sa dignité.

Ce sera donc un immense progrès lorsque l'assurance sociale, établie sur des bases solides, sera chose faite et que l'ouvrier pourra, désormais, vivre sans crainte du lendemain.

Ch. SAINT-VENANT, Député du Nord.

Les Albanais ne sont pas difficiles

LES VEULENT UN ROI ALLEMAND. Londres, 9 mai. — On assure que l'Albanie demandera au prince Guillaume de Weid d'être son roi.

ON VA DISTRIBUER fascicules de mobilisation

Cela va mettre fin : aux mesures transitoires

Paris, 9 mai. — A partir du 10 mai, et dans tout le courant du mois, aura lieu la distribution de fascicules de mobilisation aux hommes de complément, en commençant par les classes les plus jeunes. Ces hommes remettront en échange le titre de congé illimité et l'ordre de route dont ils étaient détenteurs jusqu'ici. Cette opération n'a aucun rapport avec ceux qui ont motivé le rappel des hommes de la classe 1919. Elle n'est que l'exécution des prescriptions qui étaient réglementaires avant la guerre et d'après lesquelles tout homme de la réserve, de l'armée territoriale et de sa réserve, doit être pourvu d'un fascicule de mobilisation, lui indiquant le corps auquel il est affecté et qu'il doit rejoindre en cas de mobilisation. La distribution de ces fascicules mettra fin aux mesures transitoires insulaires adoptées et prévoyant qu'en cas de rappel de leur classe, les hommes de complément rejoindraient le dépôt mobilisateur mentionné sur leur titre de congé illimité.

Le général Gallieni maréchal de France

CETTE DIGNITE LUI EST CONFEREE A TITRE POSTHUME

Paris, 9 mai. — Le président de la République vient de signer un décret conférant à titre posthume, la dignité de maréchal de France au général Gallieni. Dans le rapport qui précède ce décret, M. Louis Barthou, ministre de la guerre, s'exprime ainsi : « La loi du 21 avril 1921 autorise le gouvernement à conférer à titre posthume la dignité de maréchal de France au général Gallieni. Cet honneur a reçu l'adhésion unanime du pays, qui avait déjà salué dans le général Gallieni l'un de ses plus glorieux serviteurs. Après s'être illustré trop tôt par un destin cruel, sans avoir connu les honneurs de la guerre, il fut l'objet de nos initiatives et par une méthode dont l'honneur reste attaché à son nom, cet officier général mourut, en 1914, un rôle que l'histoire a consacré. Il fut un des grands soldats de la bataille de la Marne. Enlevé trop tôt par un destin cruel, sans avoir connu le jour de la victoire définitive, le général Gallieni méritait d'être associé par la plus haute dignité militaire ».

Qui héritera des 3 millions du fou ?

SA SEUR OU LE ROI D'ESPAGNE ?

Toulouse, 9 mai. — Aujourd'hui, devant la Cour d'appel de Toulouse, un procès commencé avant la guerre et qui fut interrompu par les hostilités. Il s'agit d'un héritage de trois millions environ laissé au roi d'Espagne par un ancien imprimeur de Paris, M. Albert Sagnier, veuf, après fortune faite, au château de Quiquengrogne, à Montauban-de-Luchon.

Par ce testament, M. Sagnier désignait sa veuve, Mme Sazac, qui intentait une action devant les tribunaux tendant à démontrer que son frère était fou et que, par suite, ses dernières volontés ne devaient pas être exécutées. Et, de fait, l'ancien imprimeur semblait avoir été, de son vivant, tout au moins fort original. Entiché de noblesse, il s'était fait établir des titres imaginaires par un notaire. Par un acte imprimé et daté de Paris, M. Albert Sagnier, veuf, après fortune faite, au château de Quiquengrogne, à Montauban-de-Luchon. Par ce testament, M. Sagnier désignait sa veuve, Mme Sazac, qui intentait une action devant les tribunaux tendant à démontrer que son frère était fou et que, par suite, ses dernières volontés ne devaient pas être exécutées. Et, de fait, l'ancien imprimeur semblait avoir été, de son vivant, tout au moins fort original. Entiché de noblesse, il s'était fait établir des titres imaginaires par un notaire. Par un acte imprimé et daté de Paris, M. Albert Sagnier, veuf, après fortune faite, au château de Quiquengrogne, à Montauban-de-Luchon.

Immense incendie à Lyon

EN DETRUISANT DES MAGASINS MILITAIRES, LE FEU A FAIT QUARANTE MILLIONS DE DEGATS.

Lyon, 9 mai. — Un immense incendie s'est déclaré hier à Lyon. Les grands magasins militaires de l'avenue Félix-Faure sont dévastés. Le feu qui a pris naissance dans le dock numéro 2, a trouvé un aliment facile dans les laines entassées. Une cinquantaine de personnes occupées dans ce dock, ont eu grand peine à fuir, en sautant par-dessus une barrière de deux pompiers ont été grièvement blessés. Les dégâts sont évalués à plus de 40.000.000 de francs. Le dock numéro 3, un instant menacé, a pu heureusement être préservé.

Une voleuse de démobilisés

ELLE TOUCHA INDEMENT 27.000 FRANCS

Pou, 9 mai. — La femme Couderc, employée au service des carnets de poche au 18me d'infanterie, avait été arrêtée pour avoir touché 15 faux mandats, dont le montant s'élevait à 27.000 francs. Ce lot avait été remis au pré-judice des démobilisés.

La Cour d'assises des Basses-Pyrénées vient de la condamner à cinq ans de réclusion et 3.000 fr. d'amende. Gérard Couderc, son fils et son complice, a été acquitté.

Un ex-gendarme meurtrier

IL A TUÉ SON BEAU-FRÈRE

Lorient, 9 mai. — A Lanester, près de Lorient, un gendarme en retraite, M. Barach Mathurin, 51 ans, enseigneur dans une banque, a tué d'un coup de revolver son beau-frère, M. Lavolée, 28 ans, mécanicien garagiste.

Il y avait de la terre dans la chicorée

ET SES FABRICANTS LA VENDEAIENT GARANTIE PURE!

Beauvais, 9 mai. — Les fabricants de chicorée Ninat et Bouillonnet viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel, à 6 mois de prison et 1.000 francs d'amende pour fausseté sur la qualité de la marchandise vendue. L'analyse a relevé jusqu'à 28 % de terre dans des paquets de chicorée purifiée.

L'Allemagne hésite

Son gouvernement acceptera-t-il ou non l'ultimatum des Alliés ?

Berlin, 9 mai. — La crise gouvernementale n'est pas encore résolue. D'après la « Montagspost », les partis gouvernementaux se réunissent aujourd'hui pour prendre une décision définitive. Le « Lokai Anzeiger » et la « Montagspost » sont d'accord pour déclarer que M. Mayer, refuserait également aujourd'hui le poste de chancelier. La constitution du cabinet Streisemann paraît donc possible, le centre et les démocrates l'approuvant. D'après la « Montagspost », on s'attend à ce que le président Ebert propose aujourd'hui à Streisemann de constituer le gouvernement.

Le « Lokai Anzeiger » déclare que, contrairement à M. Mayer, M. Streisemann sera contre l'acceptation de l'ultimatum. D'après ce journal, le centre se serait également converti à cette idée, tandis que la « Montagspost » déclare, au contraire, que c'est le seul parti qui serait pour l'acceptation.

Un ministère Mayer se soumettrait aux conditions

Berlin, 9 mai. — Les longues conférences qui ont eu lieu dans la journée d'hier, entre le docteur Mayer, le président Ebert et le chancelier Fehrenbach ont retenu tout particulièrement l'attention. On espère que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris reviendra sur son refus antérieur et que, soutenu par le centre, le parti populaire bavarois et les socialistes, il pourra constituer un ministère qui se soumettrait aux conditions des alliés. En relation avec les conversations, on signale l'arrivée du député Erzberger à Berlin.

Le docteur Mayer est sollicité avec une insistance toute particulière en raison de sa connaissance des milieux politiques français et l'on croit que sa nomination au poste de chancelier amorçait une certaine détente. Une décision définitive sur l'ultimatum et la constitution du futur cabinet ne sera pas connue avant ce soir.

Un appel aux Socialistes

Berlin, 9 mai. — Dans la « Welt am Montag », M. de Gerlach se prononce pour l'acceptation de l'ultimatum qui est, déclare-t-il, le moindre des maux. Il adresse un appel aux socialistes majoritaires en leur demandant de faire preuve d'un esprit de sacrifice et d'entrer dans le gouvernement pour y faire valoir leur influence au sujet de l'acceptation des clauses de l'ultimatum concernant le désarmement.

Les allemands sont fous dit Maximilien Harden

Berlin, 9 mai. — M. Maximilien Harden, au cours d'une interview accordée au correspondant du « Vorik » a déclaré : « Les Allemands sont fous de laisser passer un tel jour sans accepter l'ultimatum. Nous sommes au bord du précipice ; et cependant, nous hésitons à saisir la seule branche de salut qui s'offre à nous et à répondre « oui » à l'ultimatum, pour éviter l'occupation de la Ruhr. Si, nous avions dit oui plus tôt, la situation actuelle en Haute-Silésie ne se serait pas produite. Aujourd'hui, nous sommes menacés du coup de grâce de la Ruhr. Il y a même en Allemagne des personnages importants qui disent : « Nous ne signerons pas ». Ils sont donc incapables de juger la situation au point de vue politique ; ce sont avant tout des hommes d'affaires. Je me refuse à partager l'opinion courante en Allemagne, à savoir que les Français sont devenus des sanguinaires impérialistes et veulent nous manger vivants ».

En premier lieu, il ne nous sied pas de crier à l'impérialisme français ; de notre part, cette attitude est étrange, voire ridicule. Les Français veulent se relever. Ils estiment que nous leur devons des sommes d'argent immenses et le monde entier le pense avec eux. Nous ne gagnerons rien à attendre, et quant aux Allemands qui s'efforcent à démontrer qu'ils ne sont pas responsables de la guerre, ils ne réussissent qu'à exaspérer le monde entier. Alors même qu'ils arriveraient à le prouver, personne ne les croirait ».

Des partisans de l'acceptation

Berlin, 9 mai. — Dans le « Vorwaerts », M. Stampfer, ancien rédacteur en chef de ce journal, se prononce nettement pour l'acceptation. « Si, dit-il, nous ne réussissons pas à payer avec la meilleure volonté, les Alliés se rendront nettement compte de cette impossibilité. Si, au contraire, nous réussissons, ce serait une agréable surprise pour nous-mêmes. Refuser eût été un acte héroïque au moment du traité de Versailles, mais actuellement, ce serait une bêtise ».

Dans la « Gazette de Voss », le grand industriel allemand Friedländer, conseille instamment l'acceptation et déclare que l'ultimatum est parfaitement exécutable pour l'Allemagne.

Dans le « Berliner Tageblatt », M. Theodor Wolff conseille d'accepter. L'acceptation, écrit-il, améliorera sans doute la situation de l'Allemagne pour la Haute-Silésie. Toutefois, il serait entendu que la convention ainsi signée deviendrait caduque, si la France occupait la Ruhr sans une faite de l'Allemagne ou du gouvernement allemand, dont la preuve serait fournie irréfutablement.

L'Amérique désire voir l'Allemagne accepter

Londres, 9 mai. — Les journaux anglais publient une dépêche de Washington, disant : On apprend de sources autorisées, que le gouvernement des Etats-Unis désire que l'Allemagne accepte les conditions des Alliés. On assure qu'en conséquence, le commissaire des Etats-Unis à Berlin en a informé le gouvernement allemand.

L'Allemagne menace

Elle envoie des troupes bavaroises contre les Haut-Silésiens Polonais

On apprend que l'Orgesch bavarois serait transporté, par petits paquets, en Haute-Silésie.

A ce sujet, on dit que notre ambassadeur a fait une démarche auprès de la Wilhelmstrasse pour représenter au gouvernement allemand que toute incursion de la reichswehr en Haute-Silésie serait considérée par la France comme une violation du traité de Versailles.

Les alliés ont refusé l'aide de l'Allemagne

Le gouvernement français a répondu à la note allemande, en date du 6 mai, sur les troubles en Haute-Silésie. La réponse du gouvernement français proteste contre les articulations tendancieuses contenues dans la note allemande. Il ajoute que toutes mesures ont été prises pour le rétablissement de l'ordre, que les troupes alliées ont fait leur devoir, que la situation s'est améliorée.

Il ne peut être question d'une aide quelconque à apporter par qui que ce soit, même par l'Allemagne, aux forces de police de Haute-Silésie.

Vingt mille allemands ont chassé cinq mille polonais de Kreuzbourg

Londres, 9 mai. — On mande d'Oppeln que vingt mille Allemands, sous le commandement d'officiers en civil, appuyés par un train blindé de Breslau, chargé de munitions, ont chassé cinq mille Polonais de la ville de Kreuzbourg, qui est maintenant investie par les Polonais.

Les délégués de la mission interalliée s'efforcent d'interposer leur médiation entre les Français et les Allemands. Ces derniers sont disposés à conclure une sorte d'accords et ont offert un échange de prisonniers, mais les Allemands ont refusé.

Les Français ont eu un tué et trois blessés

Londres, 9 mai. — On télégraphie de Sosnowice au « Times » :

« On rapporte qu'un incident s'est produit entre les troupes françaises et la population allemande. Hier, pendant que la garnison française de Kreuzbourg quittait la ville, elle fut attaquée par des civils allemands, qui réussirent à déserter 70 hommes et à s'emparer de deux mitrailleuses. Les Français eurent un tué et trois blessés ».

Le général Le Rond sifflé par la foule

Oppeln, 9 mai. — Le général Le Rond est arrivé à Oppeln hier soir. Selon le correspondant du « Daily Express », il aurait été sifflé par la foule, qui avait envahi la gare.

Des mesures sont prises

La conférence des ambassadeurs a continué lundi matin, l'examen des mesures propres à rétablir l'ordre en Haute-Silésie et à calmer les esprits. La conférence a décidé, à ce propos, d'inviter la commission interalliée à éclairer les populations.

D'autre part, la conférence a décidé de faire une démarche auprès du gouvernement polonais, pour l'inviter à coopérer à l'apaisement en s'employant de tout son pouvoir à calmer les populations polonaises en Haute-Silésie.

M. Hughes Wallace assistait à la séance. L'ambassadeur des Etats-Unis a informé la conférence que son gouvernement avait invité à reprendre sa place parmi ses collègues, comme représentant officieux des Etats-Unis.

Dans le Trentin

Rome, 9 mai. — Selon des informations publiées par l'« Idea Nazionale », la situation grave dans laquelle se trouve le Trentin, a été créée par l'attitude provocante des éléments allemands, autant que par la tolérance excessive des autorités italiennes. L'informateur du journal dit savoir de bonne source, que les Allemands tiennent cachés dans la montagne du Haut-Adige des munitions abondantes, des caissons de tranchées, des mitrailleuses et environ 200.000 fusils, mais il est persuadé que les Allemands ne bougeront pas si le gouvernement italien se montre plus énergique.

Sur la rive de l'Oder

Berlin, 9 mai. — Sur la rive de l'Oder, se forment des bandes armées allemandes en vue de commettre une action militaire contre les Polonais. Des centaines de volontaires passent la frontière et entrent sur le territoire haut-silésien.

Les mineurs travailleront mais à une condition

Sosnowice, 9 mai. — Répondant à l'appel lancé par M. Koranyi, les mineurs ont décidé de reprendre le travail. Ils n'y posent qu'une condition, c'est que le charbon extrait des mines aille en Pologne, et non en Allemagne.

Au Conseil Général du Nord

L'Assemblée réclame l'augmentation du taux des retraites ouvrières et des mesures de justice pour l'attribution des allocations militaires.

La séance d'hier après-midi contrasta par son calme continu, frisant la monotonie, avec celle de mercredi soir, orageuse et agitée. M. Vancauwenberghie présida, avec Coureaux comme secrétaire. M. Régnier, secrétaire général, remplaça M. le préfet.

L'indemnité de zone

Nouvelle intervention de Clément

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, CLEMENT, dont nous avons déjà signalé la semaine dernière, l'énergie plaidoyer en faveur des fonctionnaires privés de l'indemnité de zone, d'une façon jugée arbitraire par le député représentant du canton de Bouchain, revient avec force sur cette intéressante question. « De nouvelles réclamations relatives à l'indemnité de zone m'étant tout récemment parvenues, dit CLEMENT, je tiens à attirer l'attention toute particulière de M. le préfet sur ce point. Pourquoy, en mars 1920, s'en-t-on supprimé l'indemnité de zone à tous les fonctionnaires du canton de Bouchain ? Pourquoy, eh bien, j'en suis sûr, a-t-on de nouveau versé cette indemnité seulement aux instituteurs de Bouchain, Louches, Rouz Nouvillo, Emerchicourt, et d'autres-encore, sans étendre la même mesure aux autres communes du canton ? Et pourquoi réclame-t-on maintenant à ces fonctionnaires les sommes versées ? Le coût de la vie est aussi élevé dans le canton de Bouchain que partout ailleurs. Or, nul doute que les sommes perçues ont été totalement dépensées. Il sera matériellement impossible aux fonctionnaires intéressés de rembourser au Trésor les sommes qu'ils ont régulièrement touchées. Je demande donc à M. le préfet d'intervenir d'urgence pour que les ordres de remboursement soient immédiatement retirés, tout en maintenant le désir que l'indemnité de zone soit payée, sans aucune exception, à tous les fonctionnaires du canton de Bouchain, sans toutefois causer préjudice aux autres fonctionnaires de l'arrondissement ».

M. REGNIER, remplaçant le préfet, répond à Clément que ces indemnités avaient un caractère provisoire. Une Commission s'est réunie, pour le canton de Bouchain, et a décidé de n'accorder que 5 % à certaines communes, la question n'étant actuellement soumise au ministre des Finances ».

A la dernière séance, fait observer CLEMENT, M. le préfet a déclaré que l'indemnité de zone était déterminée par le degré de dévastation des communes. Or, le canton de Bouchain est celui qui a été le plus durement atteint dans tout l'arrondissement de Valenciennes. Pourquoi supprimer-t-on l'indemnité de zone dans ce canton, alors qu'elle est maintenue dans d'autres ayant moins souffert ? Je ne réclame pas au sujet de l'indemnité dont profitent d'autres fonctionnaires, mais je demande que ceux du canton de Bouchain ne soient pas exclus et que justice leur soit rendue, en considération des dévastations de ce canton, qui se chiffrent par 80 pour cent. Les fonctionnaires de ce canton réclament contre le refus d'octroi d'indemnité dont ils sont victimes et l'estime que leurs réclamations sont parfaitement fondées et légitimes.

M. REGNIER. — Nous prenons note de vos observations qui seront transmises à la Commission.

Sur proposition de M. VANCAUWENBERGHE, s'associant aux réclamations de Clément, le Conseil général demande que la Commission soit appelée à réviser ses décisions et que représentant au canton de Bouchain, le député de cette Commission, on décide en outre que les fonctionnaires ne seront pas astreints à rembourser les indemnités reçues.

Grâce à la ténacité de CLEMENT, cette question des indemnités de zone est donc en bonne voie de solution.

Demandes de subventions

Le Conseil repousse une demande de subvention émanant de l'Office de Tourisme, ajourne à la session d'août une demande de la Société des Septentrionaux à Paris, et vote 1.800 francs pour l'Office maritime paritaire de Dunkerque.

A propos de demandes de subsides formées par plusieurs villages pour frais de cérémonies de remise de la croix de guerre et par des sociétés organisatrices d'oeuvres sociales, pour réceptions officielles, GONIAUX proteste contre des attributions de subventions pour banquets.

« CLEMENT se joint à cette protestation, ainsi que VERDAVAIN. Après explications du Président, le Conseil réduit à 5.000 francs la demande de 25.000 francs ».

Le Chemin de fer du Cambrésis

REMY appelle l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de rétablir à voie normale la ligne de Louches à Cambrai.

M. BOURDON préconise la jonction de cette ligne à celle du chemin de fer du Cambrésis.

A la suite d'un échange de vues entre MM. Vancauwenberghie, Bourdon, Fémy et Grimpard, ingénieur en chef du département, on décide de renvoyer pour étude, à une commission, les deux propositions.

Un vœu de M. WAXIN demandant qu'il y ait, comme avant la guerre, un agent-voyer par canton, est retiré par son auteur, en attendant l'expérience du fonctionnement actuel. Pour raison d'économie, un seul agent-voyer a maintenant plusieurs cantons dans son service. Il les visite en auto. M. Dufour est d'avis que cette innovation est plus coûteuse que l'ancien système, car il faut payer les frais d'auto et d'un commis !

La question va être examinée et reviendra au mois d'août devant le Conseil.

Le chemin de fer de Bourbourg à Drincham

Une longue discussion s'engage sur le mode d'emploi des deux cent mille francs votés le semaine dernière pour l'établissement d'une voie ferrée de Bourbourg à Drincham.

Le Président estime qu'ils sont destinés à amorcer les travaux et constituent la première tranche d'un emprunt de trois millions sept cent cinquante mille francs.

MM. Scalbert, Demolon, Dufour, Bourdon prennent successivement part à la discussion et l'on décide, à l'unanimité, que ce crédit de 200.000 francs sera affecté à la conservation du matériel en attendant qu'une meilleure situation financière départementale permette l'exécution des travaux.

Prison de Valenciennes

BLEMANT. — J'attire l'attention de l'Administration préfectorale sur la nécessité d'établir à la Maison d'arrêt, un parc, pour permettre aux avocats de recevoir leurs clients. La prison de Valenciennes est suffisamment grande pour trouver une surface, sans être obligé d'avoir recours à la salle du greffier.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu, la question sera résolue comme vous le désirez.

Retraites ouvrières

Eloge du projet de loi sur les assurances sociales

VERHAEGHE rapporte un vœu tendant à ce que la loi de réorganisation des assurances sociales de la loi du 6 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes soit relevée en proportion de l'augmentation du coût de la vie.

Le rapporteur demande que tous les changements incombent aux employeurs. M. VANCAUWENBERGHE estime que cette demande est contraire à l'esprit de la loi. Il se déclare partisan d'un versement paritaire du patron et de l'ouvrier, avec participation de l'Etat. A ce sujet, le Président fait l'éloge du projet de loi sur les Assurances sociales présenté par M. Daniel-Vivien, ministre du Travail. Il déclare ce projet excellent, dit qu'il a été accueilli avec bienveillance par les organisations ouvrières et estime qu'il faut l'accepter dans son principe.

DELORY souhaite que ce projet soit déposé sans retard à la Chambre. On sait qu'il est maintenant à l'examen de la Commission d'Assurances et de Prévoyance Sociales.

A la suite d'une observation du Président VERHAEGHE retire la dernière partie de son rapport, demandant que les ouvriers soient exemptés des versements, à l'unanimité, le Conseil se prononce pour une augmentation du taux des retraites ouvrières et paysannes, en rapport avec le coût de la vie.

Les allocations militaires

Des injustices sont à réparer

COPPEAUX sténogie que des familles de combattants ont été privées, par les commissions cantonales, de allocations militaires, alors que des millionsaires ont reçu des secours à titre de réfugiés. Des familles nombreuses ont été privées de l'allocation à laquelle elles avaient droit. C'est une injustice à réparer, au moyen d'une nouvelle loi, si les dispositions législatives actuelles ne permettent pas de faire cesser une situation inadmissible.

DÉCOURT appuie ces observations et expose, en particulier, que des familles de douaniers n'ont pas touché l'allocation sous prétexte que les douaniers ne sont pas des militaires. Certaines commissions cantonales les considèrent comme des sous-officiers à soldes mensuelles, leur ont accordé l'allocation et d'autres commissions l'ont refusée. En France, on envahit les douaniers ont obtenu satisfaction, mais les familles se trouvant en pays occupé n'ont rien touché. La question est pendante devant la commission supérieure et il importe qu'elle soit résolue sans retard dans un esprit de justice.

PLET parle dans le même sens, en faveur des cheminots, qui ont d'innombrables réclamations à faire valoir.

GONIAUX demande que la question ne se limite pas aux douaniers et cheminots, mais qu'elle soit généralisée. Des ouvriers de l'arsenal de Douai étant de l'autre côté du front et leur famille étant restée en région envahie, n'ont touché aucune allocation. Il en fut de même pour quantité de mobilisés, sous prétexte qu'ils étaient propriétaires d'un lopin de terre ou à la tête d'un petit commerce. Pour eux aussi, des mesures de réparation et d'équité sont indispensables.

Le Conseil, se rangeant à ces judicieuses observations, émet le vœu que tous les intéressés des régions libérées soient traités, au point de vue des allocations militaires, comme ceux des autres parties de la France non envahies.

Le canal de la Sensée

A propos d'un vœu demandant l'amélioration du régime de la vallée de la Sensée, CLEMENT déclare :

« M. le président, permettez-moi de vous faire remarquer que ce vœu a été adopté pour la première fois dans notre dernière session. Or, rien n'a été fait ; les communes n'ont été dans l'obligation de couvrir les frais de fauconnement. Le même vœu est présenté de nouveau au bureau compétent. Allons-nous laisser continuellement, comme par le passé, les frais de fauconnement à la charge des communes, alors que logiquement nous devons considérer la Sensée comme étant du ressort du ministère de l'Agriculture ? Par conséquent, les frais de fauconnement et bouage doivent être à la charge exclusive de l'Etat et non à la charge des communes, qui ont grand mal à équilibrer leur budget ».

Le Conseil tout entier se range à l'avis de Clément et ses observations sont approuvées sous forme de vœu.

On adopte ensuite un vœu demandant le remplacement des petites coupures de papier-monnaie par des jetons métalliques.

Un vœu de M. Demolon et Hérités demandant au Conseil général de voter un